

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2025

CONDAMNER LA POLITIQUE DE SÉGRÉGATION IMPOSÉE AUX FEMMES AFGHANES
PAR LE RÉGIME DES TALIBANS ET PRENDRE DES MESURES APPROPRIÉES POUR
METTRE UN TERME AUX ATTEINTES À LEURS DROITS FONDAMENTAUX - (N° 1572)

AMENDEMENT

N° AE13

présenté par
M. Lecoq et M. Rimane

ARTICLE UNIQUE

<p>Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :</p>

« Invite la France à condamner les reconnaissances du régime des Talibans par les pays tiers ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à condamner les reconnaissances diverses du régime des Talibans car ils ont pris le pouvoir de force et pour la politique d'apartheid qu'ils imposent dans leur pays. Ce régime viole toutes les lois internationales en matières des droits de l'Homme, il est donc inconcevable qu'ils soient reconnu comme autorité officielle.